
Direction Opérationnelle d'Ain-Témouchent
Sous-direction Technique Opérationnelle
Département réseau d'accès

Réf : AT/DO 46/SDTO/DRA/CRU / 149/ 2022

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise
MEKHISSI ABDELLAH
N 71 CITE AKID OTHMANE CHAABAT
AIN TEMOUCHENT

Objet : MISE EN DEMEURE N02.

Projet : Travaux de réparation et maintenance de canalisation.

Site : CMP AIN TEMOUCHENT + ZONE.

- Vu le contrat à commande d'adhésion N°61/2021 ; ayant l'objet Travaux de modernisation réseau ODIN.
- Vu l'ordre de service N°52 DU 24/05/2022 de démarrage des travaux.
- Vu l'article 34 de le contrat à commande d'adhésion N°61/2021.
- Vu mise en demeure N01 REF 143 du 09/11/2022
- Vu l'expiration des délais d'exécution des délais de ODS.

De ce qui procède :

L'Entreprise **MEKHISSI ABDELLAH** représenté par son gérant est mise en demeure :

- la reprise des travaux sur chantier **dans un délai de 48H.**
- Renforcer le chantier par les moyens Matériel et moyens humain.
- Nous délivrer le projet dans les plus brefs délais.

Faute par l'entreprise de satisfaire à **cette mise en demeure**, Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaires à l'encortre de l'entreprise.

Ain Témouchent, le 08/12/2022

Directeur opérationnel

